

Proposition présentée par Yannick Lacroix et Sébastien Mussi
Présentée à l'assemblée générale du SPPCM tenue le 19 janvier 2022

Il est proposé que le Syndicat des enseignantes et enseignants du collège de Maisonneuve (SPPCM) soutienne les principes suivants :

- 1. La langue française est la langue officielle et commune des Québécoises et des Québécois.***
- 2. La langue française est la langue normale des études supérieures.***
- 3. La défense et la protection des emplois.***

Que le SPPCM, en tenant compte des principes énumérés ci-haut, recommande l'extension des clauses scolaires de la loi 101 au collégial.